

Aide fédérale aux écoles professionnelles.—Des accords de dix ans ont été conclus avec toutes les provinces, en vertu desquels le Dominion aide financièrement à la formation professionnelle, au niveau d'enseignement secondaire. Chaque province reçoit une subvention annuelle de \$10,000; \$1,910,000 seront répartis chaque année entre les provinces, proportionnellement au nombre de jeunes personnes de 15 à 19 ans dans chaque province. Une autre contribution de 3 millions de dollars, répartie de la même façon, a été mise à la disposition des provinces pour une période de trois ans, pour frais d'immobilisations en immeubles et installations. Abstraction faite de la subvention de \$10,000, la contribution du gouvernement provincial doit être égale à celle du gouvernement fédéral.

Formation des membres démobilisés des forces armées.—La formation professionnelle du personnel licencié des forces armées a été effectuée en vertu d'une partie de l'accord sur la formation technique d'urgence de guerre, expiré le 31 mars 1946; cette formation est maintenant prévue en vertu de l'accord sur la formation de rétablissement. La démobilisation rapide et la conversion de la production du temps de guerre à celle de temps de paix a fortement contraint les projets de formation. De grandes difficultés et des retards ont été éprouvés à obtenir les locaux, l'outillage et les fournitures nécessaires à une formation efficace avant l'embauchage. Cependant, à la fin de l'année, la plupart de ces difficultés étaient aplanies.

Administration générale.—La même méthode d'administration que l'année précédente est suivie en 1946 et tous les gouvernements provinciaux coopèrent avec le ministère du Travail dans le domaine de l'éducation. Le personnel de la formation professionnelle au Canada est augmenté à mesure que le programme s'élabore. Des surintendants de la formation de rétablissement et des surveillants de la formation professionnelle féminine ont été nommés au cours de l'année dans toutes les provinces. La préférence a été accordée dans toutes ces nominations aux anciens combattants qui ont servi outre-mer.

Un contact étroit a été maintenu avec le ministère des Affaires des anciens combattants et avec le service national de placement, par l'intermédiaire de l'administration centrale et des bureaux régionaux des deux ministères et les bureaux locaux de placement.

Inscription.—L'inscription, dans les divers genres de formation professionnelle, le 31 mars 1945, est de 3,607; elle atteint 36,341 au 31 mars 1946. Le nombre de journées individuelles de formation dans les centres spéciaux établis conformément au programme de formation professionnelle au Canada est de 1,917,786 pour l'année.

Il y a eu un certain déséquilibre dans le nombre de candidats à la formation, dans les différentes occupations, malgré les efforts des conseillers du ministère des Affaires des anciens combattants et des fonctionnaires du service de la formation professionnelle au Canada, en vue de détourner les candidats des occupations où il semble y avoir danger d'encombrement. Le nombre de vétérans inscrits dans certains métiers du bâtiment semble cependant très inférieur aux demandes prévues.

Moyens de formation et installation.—On a utilisé, au cours de l'année, environ 106 écoles industrielles libres, 200 écoles commerciales, 48 écoles provinciales ou municipales et 68 centres spéciaux de formation de la F.P.C. A l'inauguration du programme, il fut décidé que la formation des anciens combattants se ferait exclusivement aux postes de jour; mais le manque d'outillage empêcha l'application rigoureuse de cette règle et la majorité des centres de formation donnent maintenant leurs instructions en deux postes. Les forces armées ont fourni de grandes quantités d'ou-